

ABONNEMENT.

SAUMUR : En an. . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Mars 1880.

Nos ateliers étant fermés le lundi de Pâques, 29 mars, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Les conseils municipaux radicaux ont donné l'exemple en envoyant au gouvernement des adresses en faveur de la loi Ferry. Nous apprenons que les conseils municipaux conservateurs, à leur tour, vont protester contre l'application des lois existantes. Le même mouvement va se produire dans les conseils généraux.

Le gouvernement qui a encouragé les uns n'a pas le droit d'empêcher les autres de manifester leur opinion.

Nous croyons savoir que, relativement aux congrégations religieuses de femmes, le gouvernement se montrera très-large, surtout pour les congrégations enseignantes et celles qui soignent les pauvres et les malades.

Les rapports des préfets constatent que ces congrégations sont très-sympathiques aux populations et qu'il serait dangereux de les persécuter.

Le conseil des ministres, en conséquence, a émis l'avis unanime que :

Toute congrégation de femmes dont les statuts paraîtront acceptables sera autorisée.

Les radicaux colportent dans les cabarets des pétitions contre les congréganistes. Le gouvernement, bien entendu, ne s'inquiète pas de cette violation de la loi.

Pauvres juges de paix ! Il est écrit que la République ne leur laissera ni repos, ni trêve ! Une petite épuration, qui servira de complément à celle d'il y a trois jours, figurerait hier matin au Journal officiel ; elle comprend 34 nominations motivées par 12 révocations, 7 démissions, 1 refus d'acceptation et 4 décès.

L'attention du gouvernement vient de se porter du côté de la frontière espagnole, à la jonction du département des Landes et des Basses-Pyrénées, qui pourrait être le point de réunion adopté par un grand nombre de démocrates socialistes et d'internationalistes qui prépareraient un mouvement révolutionnaire en Espagne.

La reine d'Angleterre, qui a couché jeudi soir à bord de son yacht en rade de Cherbourg, a traversé Paris hier pour se rendre en Allemagne.

A son dernier voyage, l'an passé, elle avait reçu la visite de M. Grévy et de M. Waddington. Cette fois, elle a passé dans notre capitale sans recevoir personne.

L'impératrice Eugénie est arrivée à Southampton jeudi dans l'après-midi ; elle s'est embarquée sur la vapeur German, appartenant à l'Union Steamship Company. Elle a été accompagnée à bord par le duc de Bassano, le marquis de Bassano et M. Piétri.

Aux termes de la loi de 1874 sur les Conseils généraux, la petite session de ces assemblées départementales s'ouvrira le second lundi d'après Pâques, c'est-à-dire le 5 avril cette année ; elle ne durera que quelques jours.

Sur les dix membres du cabinet, six sont conseillers généraux : M. Magnin, de la Côte-d'Or ; M. Lepère, de l'Yonne ; M. Var-

roy, de Meurthe-et-Moselle ; M. Cochery, du Loiret ; M. Jules Ferry, des Vosges ; M. Cazot, du Gard. Les quatre premiers sont en même temps présidents de leurs Conseils généraux respectifs.

Les sous-secrétaires d'État, à l'exception de M. Constans, sont également conseillers généraux : M. Turquet, de l'Aisne ; M. Wilson, de l'Indre-et-Loire ; M. Sadi-Carnot, de la Côte-d'Or ; M. Girard, de la Nièvre ; M. Martin-Feuillée, de l'Ille-et-Vilaine.

Comme il fallait s'y attendre, le Journal de Saint-Petersbourg a répliqué aux allégations du correspondant du Times et réfuté son récit officieux de l'affaire Hartmann.

L'Agence Havas s'est bien gardée naturellement de nous en donner des extraits. Nous empruntons donc aux journaux étrangers le résumé télégraphique qu'ils en publient :

« Le Journal de Saint-Petersbourg constate que les renseignements du correspondant du Times ont été puisés à des sources officielles, mais en même temps il déclare que jamais la vérité n'a été plus audacieusement travestie. Il cite comme exemple la demande qu'on prétend avoir été faite par l'ambassadeur russe, afin d'obtenir, en cas de refus d'extradition, que ce refus eût le moins possible l'air d'être motivé par des raisons politiques, ce qui reviendrait à dire, fait observer l'organe officiel, que l'ambassadeur de Russie, après avoir reçu l'ordre de demander l'extradition, aurait de lui-même indiqué comment il fallait s'y prendre pour la refuser, et il conclut en disant : « Si le gouvernement français désirait rompre avec tous les précédents établis en matière d'extradition et créer une nouvelle procédure, il était certainement, vu l'absence de tout traité, maître de la situation ; mais il n'eût été que convenable d'en informer le gouvernement avec lequel il était en négociations. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du démenti donné par le Journal de Saint-Petersbourg. On a en ce moment, à la cour de Russie, toutes les pièces de l'affaire ; on peut donc le juger en pleine connaissance de cause.

faire ; on peut donc le juger en pleine connaissance de cause.

Ah ! morbleu, on ne dira pas que nous manquons de généraux ; nous en avons à trois poils, c'est le cas de le dire, et le ministre de la guerre mérite véritablement le plus haut plumet.

Figurez-vous que, depuis la création du ministère de la guerre, c'était l'usage d'accorder aux employés un congé le jour du Vendredi-Saint. Ce que faisaient ce jour-là les bureaucrates de la rue Saint-Dominique, je n'en sais rien. Les uns pouvaient aller se préparer à faire leurs Pâques, les autres se dirigeaient vers le bas Meudon manger une friture en compagnie légère peut-être, peu important, surtout au ministre. Ça, c'était bon quand un tyran régnait, quand un affreux général conservateur tenait le portefeuille de la guerre. Aujourd'hui, tout est changé. Le congé du Vendredi-Saint, selon le général Farre, est cléricale, et de cléricisme, n'en faut plus.

Songez-vous qu'on pourrait croire que de vieux guerriers, que de jeunes entraîneurs de sabre profiteraient de ce congé pour aller dans les églises se confesser à quelque jésuite. Mille cartouches, rien que d'y penser, la chair du vaillant guerrier frémit et sa moustache se hérissé.

Son ministère à lui, sa maison, ses gens, être soupçonnés ; ah non ! Cela est bon pour le gouvernement de l'Algérie, mais pour le ministre de la guerre on décréterait plutôt le gras-double obligatoire dans toutes les casernes le Vendredi-Saint.

Si vous croyez que les subordonnés de M. Farre sont satisfaits, vous vous trompez. La suppression du congé du Vendredi-Saint est une sottise en même temps qu'une faute. Ce n'est pas le travail de ce jour qui permettra à M. Farre de mettre la dernière main à la réorganisation de ce qu'il a désorganisé.

C'est avec tristesse que dans l'armée on suit de l'œil ses agissements, et l'on se demande jusqu'où ira le Jules Ferry militaire qui semble n'avoir qu'une seule préoccu-

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

(Suite.)

xi

Un secret connu de plusieurs personnes n'est plus un secret.

Tous les habitants du village surent, le lendemain matin, que Jean Malicorne était revenu d'Axerre en compagnie d'une charmante jeune fille nommée Adrienne qu'il logeait chez lui.

La présence de cette étrangère dans la maison de Malicorne expliquait, sans les justifier, le luxe d'une servante, que se donnaient pour la première fois les époux Malicorne, les beaux rideaux en caméau qu'on apercevait à l'une des fenêtres du premier étage, et le remue-ménage qui s'était vu, la veille, chez l'usurier. Comment l'avarice sordide de Malicorne et de sa femme avait-elle pu, tout à coup, se transformer à ce point que la prodigalité semblait régner maintenant dans cette maison ?

L'étonnement fut bien autrement grand, lorsqu'on apprit, par la femme de service, que les repas ne se servaient plus dans la cuisine, mais

dans une salle basse qui servait de parloir et de cabinet à Jean Malicorne.

C'était une vraie révolution !

On se demanda qui était cette Adrienne, à la considération de laquelle s'opéraient de semblables miracles. A coup sûr, ce ne pouvait être une parente de Malicorne ; il n'eût point fait de pareils frais pour la recevoir. On interrogea la femme de service sur l'attitude de Julienne, de Jean et de Prosper vis-à-vis de la nouvelle venue.

M. Malicorne, répondit-elle, l'appelle : « Ma mignonne, mon enfant, ma chère petite Adrienne » ; Julienne Malicorne : « Adrienne », mais le plus souvent : « Mademoiselle » ; quant à M. Prosper, il l'appelle : « Mademoiselle » ; et tous les trois sont pleins d'égards, de prévenances et de petits soins pour cette belle fille ; ils la mijotent comme une princesse.

On remarqua, de plus, que Prosper avait redoublé de luxe, et que ses sorties étaient beaucoup plus rares. Il ne faisait que de courtes apparitions, le matin, chez Gendronneau.

Ses amis conçurent la pensée de l'interroger à propos de la jeune étrangère ; mais, au premier mot qu'on lui dit à ce sujet, il prit un journal et ne répondit pas. Comme on redoutait sa brutalité, nul ne fut assez hardi pour revenir à la charge.

La curiosité était donc vivement excitée parmi les habitants du village.

Il fallait à tout prix pénétrer chez Malicorne pour s'assurer que la renommée n'avait point été menteuse sur la beauté exceptionnelle de mademoiselle Adrienne.

Ce fut madame Gendronneau qui se chargea de cette mission délicate.

Un matin, qu'elle savait Malicorne père sur la rivière et Prosper en course, elle se présenta à la maison du port.

Mais lorsqu'elle pressa le loquet de la petite porte, elle éprouva une résistance et reconnut que le verrou était poussé.

Au bruit qu'elle fit, Julienne Malicorne accourut et ouvrit un judas intérieur qui permettait de voir au dehors.

C'est moi ; ouvre, dit madame Gendronneau. Julienne avança sa tête rougeaude jusqu'au guichet.

— Que veux-tu ? lui demanda-t-elle d'un ton bourru.

— J'ai cassé mon trépid à lessive, et je viens t'emprunter le tien.

— J'en suis fâchée, mais j'en ai besoin.

— Tu ne laves pas aujourd'hui, cependant !

— Et qu'en sais-tu ?

— Je le sais parce que la Bonnard — c'était le nom de la femme de service — lavait pour toi à la rivière, il y a quatre jours, et que tu ne fais la lessive qu'une fois par mois.

— Veux-tu que je te dise ton fait, à toi ? Eh bien, tu es trop curieuse ! Tourne-moi les talons, et vivement, à moins que tu ne préfères attendre Jean, qui ne va pas tarder à rentrer.

Et en même temps elle lui ferma le guichet au nez.

Le nom de Jean Malicorne avait produit l'effet ordinaire.

Madame Gendronneau s'en alla avec une promptitude qui dénotait combien elle était peu désireuse de se trouver en face du terrible personnage.

Ils ne pourront point l'enfermer à perpétuité, se dirent les curieux. Dimanche, par exemple, Julienne Malicorne la conduira sans doute à la messe, et nous la verrons passer.

On attendit donc le dimanche avec une vive impatience.

La messe se disait à neuf heures et demie.

Dès huit heures et demie, tous les désœuvrés se tinrent à la porte de Gendronneau, devant laquelle les Malicorne devaient passer pour se rendre à l'église ; de leur côté, toutes les commères se groupèrent en face de leurs maisons, et attendirent en faisant mille commentaires aussi invraisemblables les uns que les autres.

A neuf heures, la cloche appela les fidèles à la messe.

— Voilà le moment, se dit-on.

Les regards se portèrent du côté de la rivière.

tion, plaire à la Chambre républicaine, qu'un seul objectif, ne pas déplaire à M. Gambetta. (Indépendant.)

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Canton de Doué-la-Fontaine.

### ELECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL (28 mars 1880).

Candidat Conservateur:

**M. BINEAU, ATHANASE**

Conseiller d'arrondissement.

L'élection d'un conseiller général dans le canton de Doué donne lieu à une manœuvre aussi contraire à la loi qu'à la vérité et dont on espère grand profit dans l'intérêt du candidat officiel.

On va répétant aux électeurs que s'ils votent pour un candidat indépendant, ils ne pourront rien obtenir pour leur canton, toutes les faveurs administratives étant réservées exclusivement aux amis du gouvernement.

Il importe d'affirmer que c'est là un mensonge et un appât grossier qui ne doit tromper personne. La loi qui régit les conseils généraux ne permet pas par bonheur de réaliser ces menaces et de confisquer au profit d'une coterie politique les droits du département et des communes. La loi de 1871, en effet, est une œuvre de décentralisation et de liberté, aussi elle n'a pas été faite par des républicains; elle a enlevé aux préfets, pour la remettre au conseil général, la solution de toutes les questions qui intéressent les populations.

On ne saurait trop le répéter pour opposer la vérité aux allégations impudentes de ceux qui spéculent sur l'ignorance publique, c'est le conseil général seul, et non pas le préfet, qui a le droit de classer les chemins, de répartir les subventions de toute nature, d'accorder les bourses départementales, de déterminer le taux de prestation, de fixer le contingent des communes dans les contributions directes; de voter les centimes additionnels et extraordinaires, les emprunts départementaux; d'approuver les emprunts communaux, de fixer le nombre et le lieu des foires et marchés, etc., etc.

Que peut donc le mauvais vouloir d'un préfet ou d'un sous-préfet en présence d'un conseil général et d'une commission départementale armés ainsi par la loi et dont le préfet n'a qu'à exécuter les décisions? Rien assurément dans un conseil général composé comme celui de Maine-et-Loire. La majorité conservatrice est la gardienne vigilante des droits de tous et les fait respecter.

La minorité républicaine du conseil le sait bien; elle doit se résigner à ne pas faire peser sur les questions départementales le poids de son omnipotence et de ses prétentions à la domination exclusive. Aussi l'intérêt véritable des cantons est de choisir leurs représentants parmi ceux qui au conseil gé-

néral prendront rang dans la majorité conservatrice. Là est l'autorité et la force. C'est en restant indépendants et en ne se laissant pas effrayer par la pression administrative que les électeurs se protégeront efficacement contre l'arbitraire et les fantaisies des procureurs de passage dont nous gratifie la République, opportuniste aujourd'hui, radicale demain. (Union de l'Ouest.)

Le Conseil municipal a décidé la laïcisation de l'instruction à Saumur; mais cette décision n'est pas goûtée par la population. Nous avons déjà dit que l'institutrice qui avait remplacé les Sœurs de Saint-André, rue du Prêche, avait réuni dès le début cinq élèves, dont trois de la commune de Saint-Lambert-des-Levées qui se trouveront ainsi instruites aux frais des contribuables de Saumur. Toutes les autres jeunes filles sont restées attachées à leurs anciennes maîtresses.

Dans le quartier de la Visitation, le sentiment de reconnaissance a été le même.

Sur 87 jeunes filles qui fréquentaient l'école dirigée par les dames de Sainte-Anne, 75 ont attendu un mois que ces dames pussent ouvrir leurs cours et les y ont suivies, et une continue ses études à domicile, n'ayant évidemment qu'à se louer de l'instruction qu'elle a reçue des dames de Sainte-Anne, et ayant des raisons particulières pour ne pas reprendre ses travaux dans tout autre établissement.

A l'asile, même persévérance de la part des parents. Aujourd'hui, les dames de Sainte-Anne ont 86 enfants; 20 seulement sont passés à l'asile laïque.

Ce résultat est une preuve de la réprobation qu'inspire la mesure prise par les prétendus représentants de la ville.

Par décision ministérielle du 24 mars 1880, sont nommés:

Capitaine-écuyer à l'École de cavalerie, M. Marete de Lagarenne, en remplacement de M. de Lachouë de la Mettrie, qui passe capitaine instructeur au 7<sup>e</sup> régiment de hussards;

M. Mordacq, capitaine instructeur au 18<sup>e</sup> chasseurs, passe à l'École de cavalerie avec le même grade, en remplacement de M. de Lagarenne, entré au manège;

M. Mailly, sous-lieutenant porte-étendard à l'École, est nommé lieutenant.

#### EGLISE SAINT-PIERRE.

Demain, jour de Pâques, la belle messe de Dumont sera chantée en contrepoint, à 4 parties, par 70 voix, avec accompagnement d'harmonium, de contrebasse et de violons.

A l'issue des vêpres, le P. Reyneau prononcera le sermon de clôture de la station quadragesimale.

**Découverte de cadavre.** — Hier matin, le sieur Rousseau, maçon, aperçut sur la grève, vis-à-vis de la Blanchisserie, à Saumur, le cadavre d'un individu dont il n'a pas été possible de constater l'identité. Le

— Ah! je ne peux pas attendre! Je vais aller chez M. Hervey.

— Comme tu voudras.

Et Morisset poussa son bateau au large.

Le curieux, tout désappointé, vint raconter aux autres ce que lui avait appris Andoche Morisset.

— Je vois ce que c'est, dit l'un des plus madrés, la demoiselle est sans doute quelque fille riche que Prosper se réserve; il ne veut pas nous la montrer, de peur qu'on la lui enlève. Faudra voir ça.

Celui-là n'était point un sot, et donnait en plein dans la vérité.

Prosper ne redoutait pas qu'on lui enlevât la jeune fille, mais il avait de vagues appréhensions: il était amoureux à sa guise, amoureux et jaloux de cette belle enfant, plus jaloux et plus amoureux encore de sa grosse dot, et il mettait à exécution les conseils de son père.

Celui-ci lui avait dit:

— Adrienne, depuis huit ans, n'a pas vu d'autre homme que toi et moi; si tu n'es pas le plus grand des maladroits, elle n'en verra pas d'autres avant que tu sois son fiancé et qu'elle t'ait donné sa parole.

Et Prosper, aidé de Julienne, aidé de Jean Malicorne, s'ingéniait à occuper l'imagination de la jeune fille, et, tout en faisant bonne garde, l'entourait d'un cercle infranchissable.

(A suivre.)

ARMAND LAPORTE.

corps avait séjourné trois ou quatre mois dans l'eau et était dans un état complet de putréfaction; aussi les traits étaient méconnaissables.

Il paraissait âgé de 40 ans environ. Taille, 1<sup>m</sup> 68 à 70; cheveux et moustaches châtain; paletot en drap brun, cravate de soie noire étroite, pantalon et gilet gris à petits carreaux, deuxième pantalon velours marron à côtes, chemise indienne bleuâtre marquée L V; bottes et chaussettes presque neuves.

Dans les poches il a été trouvé deux mouchoirs, un blanc marqué M, l'autre grisâtre à rayures rouges marqué L V.

Il n'avait aucun papier pouvant faire établir son identité et aucune somme d'argent.

Le corps a dû être inhumé aussitôt.

Le tirage de la Loterie de Saint-Vincent de Paul aura lieu mardi prochain, à 4 heures après midi, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui voudraient bien offrir des lots sont priées de les faire déposer sans retard chez le concierge.

#### ANGERS.

Nous apprenons que le Frère directeur de l'École communale Saint-Maurice et le Frère directeur de l'École communale du Tertre ont reçu notification d'un arrêté de M. le préfet, qui prononce contre eux la peine de suspension pendant un mois. En même temps, deux Frères adjoints, professeurs du cours supérieur de l'École Saint-Maurice, sont punis de la peine extrême de la révocation.

Ces quatre religieux sont accusés d'avoir « pris part à une manifestation publique ». De fait, ils ont assisté, avec quelques-uns de leurs élèves, aux obsèques de M. Batbedat, qui a été frappé mortellement, comme on sait, en prononçant un discours en faveur de l'œuvre des Frères. L'iniquité de la République veut donc s'acharner sur le nom de M. Batbedat jusque par delà la tombe?

En République, on n'a même plus la liberté de la reconnaissance.

Les Frères ont demandé de prendre connaissance des motifs qui expliquent la sentence portée contre eux, sans même qu'ils aient été entendus. L'inspecteur primaire, M. Michelet, leur a lu l'arrêté, mais n'a pas permis qu'ils en prissent copie. Nous attendons que ce document paraisse au Bulletin de l'instruction primaire pour en apprécier les motifs.

Toutefois, dès maintenant, nous devons exprimer notre étonnement de ce qu'on ait prononcé la peine de la révocation contre deux Frères qui ne sont pas instituteurs communaux. La révocation, c'est la mort civile pour un instituteur; nous doutons que le préfet ait le droit d'infliger cette peine rigoureuse, excessive, sans en avoir référé. Nous ajoutons que la classe supérieure de l'école Saint-Maurice n'est point une classe communale. Elle dépasse de beaucoup le niveau du programme enseigné dans les autres écoles communales; elle est remarquablement dirigée; elle rend de réels services aux familles: mais ces motifs ne semblent pas suffisants pour que les deux Frères professeurs aient pu être révoqués sans phrase. La publication des arrêtés de M. le préfet serait nécessaire pour expliquer ces points litigieux.

#### Les deux cadavres de la rue Plantagenet.

Jeudi, la police d'Angers, avertie par les voisins, a ouvert de force un logement rue Plantagenet, 49. A peine entrés, les agents virent étendus sur un lit un homme et une femme qui avaient cessé de vivre depuis longtemps déjà. La femme portait une profonde blessure à la tempe, et l'homme avait la gorge profondément labourée. Un revolver à six coups, dont quatre étaient encore chargés, fut trouvé sur le lit. C'étaient Jules Forestier, tailleur de pierres, et Antoinette Rétault, âgée de 26 ans. Il y a eu probablement meurtre et suicide.

Jules Forestier était de Trèves-Cunault, et Antoinette Rétault de Montreuil-Bellay, dit-on. Le Courrier d'Angers et le Patriote donnent sur cette affaire des détails que nous ne croyons pas utile de reproduire.

#### UN PROBLÈME D'ARITHMÉTIQUE.

Voici le problème d'arithmétique qui a été proposé, lundi 15 mars, dans toute la France, aux jeunes filles qui se présentaient pour le brevet élémentaire:

« On a un vase rempli entièrement d'eau distillée à 4 degrés. On demande: 1<sup>o</sup> combien on pourrait y introduire de pièces de 5 fr. en argent pour qu'il éprouve une augmentation de 452 grammes; 2<sup>o</sup> de combien le poids du vase, pris dans son état primitif, serait augmenté, si on y ajoutait un lingot d'or de mille francs. »

On sait qu'un décim. cube d'argent pèse 40 kilogrammes. 500 et un décim. cube d'or pèse 19 kilogrammes. »

« Aucune élève n'a pu le résoudre à Nantes, dit le Phare de la Loire. Nous apprenons qu'il en a été de même dans beaucoup d'autres villes. Le fait n'a rien qui nous étonne; la question était bien plutôt du domaine de l'examen supérieur. Si l'on a élevé aux recteurs de province le choix des questions, ce n'était point une raison pour aggraver encore les difficultés du programme en remplaçant l'arbitraire des recteurs par le pédantisme des bureaux de l'instruction publique. »

Est-ce que, par hasard, les bureaux de l'instruction publique n'auraient pas été épurés? demande l'Union de l'Ouest.

Il faut croire aussi que l'épreuve d'orthographe proposée, pour toute la France, aux aspirants au brevet simple, n'était pas mieux choisie. A Angers, presque tous les candidats, dans la proportion de neuf sur dix, ont succombé à cette épreuve.

La Cour de cassation a annulé l'arrêt prononcé le 3 de ce mois, par la Cour d'assises d'Indre-et-Loire, contre Eugène Jamain, qui a été condamné à la peine de mort, pour assassinat.

La Cour a cassé l'arrêt, par suite de l'absence de deux formalités prescrites par l'article 341 du Code d'instruction criminelle. Le président des assises a omis: 1<sup>o</sup> d'avertir les jurés que, s'ils admettaient des circonstances atténuantes, le chef du jury devait déclarer: « à la majorité, il y a des circonstances atténuantes »; 2<sup>o</sup> le président n'avait pas annoncé aux jurés que leur verdict devait être rendu au scrutin secret.

L'affaire sera renvoyée ultérieurement devant une autre Cour d'assises.

Le 4<sup>e</sup> bataillon du 125<sup>e</sup> de ligne partira de Poitiers par les voies ferrées, le 31 courant, pour aller tenir garnison à Paris où il va remplacer le 4<sup>e</sup> bataillon du même régiment qui arrivera à Poitiers par étapes vers la mi-avril.

#### UN JÉSUI TE INSULTE.

Qui est chargé de la police des chemins de fer? N'est-ce pas la compagnie qui les exploite? Telle n'est point, paraît-il, l'opinion de quelques employés de l'Orléans. Or, si leur conduite trouve des imitateurs, on ne sera pas plus en sûreté dans une voiture de chemin de fer que dans une forêt de Bondy, où la raison du plus fort, on le sait, est toujours la meilleure.

Samedi matin, sur la ligne de Bourges au Buisson, quelques voyageurs étrangers au pays où pareille espèce ne fleurit guère, mais appartenant sans doute à cette population nomade de marchands qu'attirent les foires de Sainte-Foy, estimèrent, chose insupportable, de molester un prêtre qui ne cherchait qu'à se faire oublier au fond de son compartiment de troisième. Ce furent d'abord des récits de scandales, des paroles obscènes, puis des injures et des menaces qui, plus ou moins directement, allaient frapper le prêtre, muet et résigné devant ces odieuses provocations. Les autres voyageurs gardaient le silence et souffraient visiblement. Deux d'entre eux, nouveaux-venus, intervinrent enfin et rappelèrent ces yeux ébahis au respect des convenances. Peine perdue... Sous d'autres gouvernements, à côté de l'honnête homme, le composable jadis croyait voir l'ombre redoutable du tricorne. Mais aujourd'hui...

A la station suivante, on avertit le chef de gare de ce qui se passait: « Ce n'est pas mon affaire, répondit-il; que chacun se défende! » — Voilà bien longtemps que le voyage, dit alors le prêtre à ses sympathiques défenseurs; mais jamais, jusqu'à ce jour, je ne m'étais vu exposé à tant d'ignominie. Votre fermeté chrétienne me console, elle est digne de tous mes éloges. »

Puis, en témoignage de sa reconnaissance, il leur offrit sa carte.

Ce prêtre était le R. P. Roux, de la Compagnie de Jésus.

Que chacun se défende! — Nous doutons

On vit arriver quelques habitants du faubourg; mais Julienne et la jeune fille n'apparurent point. A dix heures, on reconnut avec dépit qu'il fallait renoncer ce jour-là à l'espoir qu'on avait conçu.

Il n'en fallut pas davantage pour que la curiosité fût portée à son apogée.

Rien n'est curieux comme la femme, a-t-on dit. On s'est trompé: il y a quelqu'un de plus curieux que la femme: c'est le villageois! Il est capable des actions les plus insensées pour satisfaire sa passion favorite.

Un des jeunes garçons qui faisaient partie du groupe stationnant devant chez Gendronneau se dévoua dans l'intérêt général.

— Attendez-moi, dit-il à ses compagnons, je vais revenir.

Il prit son mouchoir, le mit sur sa joue comme s'il était une fluxion, et se dirigea vers le port.

Il arriva en face du bac.

Andoche Morisset venait d'aborder sur la rive droite, débarquant quelques personnes qui se rendaient à Château-Bernard.

— Eh, Morisset! fit le jeune garçon.

— Que veux-tu?

— As-tu vu M. Prosper Malicorne?

— Oui! Tu as besoin de lui?

— Je voudrais qu'il m'arrachât une dent.

— Reviens à une heure. Il est à la messe à Vincelles avec sa mère et la demoiselle.

fort que M. Sevène, le nouveau directeur de la Compagnie d'Orléans, soit en communion d'idées avec son subordonné.

(Union de Sainte-Foy.)

Un jeune homme avait été mordu par un chien enragé. Bientôt se manifestèrent les symptômes de la rage. Eplorée, effrayée, ne sachant que faire de cet infortuné, sa famille l'enferma dans une petite chambre du grenier, dans laquelle on avait porté de l'ail à sécher. Dans le paroxysme d'un accès, ce malheureux se rua sur les paquets d'ail, en mangea abondamment, bientôt s'assoupit, puis il tomba dans un profond sommeil. A son réveil, plus aucun des symptômes de la rage; le mal avait disparu; le malade était guéri.

A vérifier, n'est-ce pas ?

Avant-hier soir, la rue Baudrière, à Angers, présentait une animation peu commune; des flots de lumière, répandus avec une prodigalité sans exemple, faisaient miroiter, aux yeux des passants étonnés, les tentures, les meubles de la plus grande richesse, les glaces, les miroirs de Venise, les porcelaines de Chine exposés dans l'annexe du Palais des Marchands.

Les habitants d'Angers pourront, désormais, grâce aux administrateurs du Palais des Marchands, trouver dans leur ville, et dans une seule maison, tous les articles dont se compose un ameublement complet.

### PETITE REVUE.

Appareil de secours contre l'asphyxie. — Proposition de rachat des ponts à péage. — Les ponts importants de France. — L'électricité et la navigation fluviale. — La pêche. — Tirage de quatre journaux anglais. — Les courses humaines. — Le coureur Barghossi. — Le *pedestrianisme*. — Un régiment en marche depuis 65 ans. — Jeux de mois.

On nous signale l'appareil dit Galibert, que possède chaque poste central du service de secours dans Paris, et qui sert à pénétrer dans les milieux irrespirables.

Nous croyons intéressant de faire connaître, à l'aide de quelques détails, cet engin précieux de sauvetage.

L'appareil Galibert consiste en un réservoir à air de la capacité d'environ 110 litres. A ce réservoir, qui se ballonne au moyen d'un soufflet spécial, aboutissent les extrémités de deux tubes. Les deux extrémités sont fixées à une pièce en corne qui se fixe elle-même dans la bouche de l'opérateur, par une légère pression des dents.

Le réservoir étant ballonné dans une demi-minute, l'opérateur le met sur son dos au moyen de bretelles, à la façon du sac du soldat. Il applique sur ses yeux les lunettes et sur son nez le petit instrument, qui sont les accessoires de l'appareil. Il aspire par les deux tubes simultanément, et renvoie dans le réservoir l'air respiré par les deux mêmes tubes, en ayant le soin de faire opérer les fonctions respiratoires le plus lentement possible.

Avec l'appareil Galibert, le sauveteur peut séjourner de 20 à 25 minutes dans le gaz le plus asphyxiant et même dans l'acide sulfureux.

Voilà un appareil qui peut rendre de grands services dans bien des circonstances où l'on ne pouvait, jusqu'à ce jour, porter secours à son semblable sans courir le risque d'être asphyxié.

La Chambre a été saisie dernièrement d'une proposition tendant au rachat des ponts à péage.

A Paris, le péage des ponts a été racheté par l'Etat depuis 1860; mais, dans le département, sur les quatorze ponts qui traversent soit la Seine, soit la Marne, il reste sept ponts à péage qui intéressent de quinze à vingt communes.

Ce sont, sur la Seine, les ponts d'Ivry, de Billancourt, d'Asnières, de Saint-Ouen, de l'île Saint-Denis; sur la Marne, ceux de Bry-sur-Marne et de Champigny.

Le total de tous les ponts à péage à racheter en France, tant sur les routes nationales, départementales ou chemins vicinaux, s'élève à 375, et la part de l'Etat dans le rachat de ces ponts pourrait s'élever à 49 millions.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, disons que, d'après une statistique de 1877, on compte en France 4,982 ponts impor-

tants. — 864 ont été construits avant le XIX<sup>e</sup> siècle, 64 pendant le premier Empire, 180 pendant la Restauration, 580 pendant le règne de Louis-Philippe, et 297 depuis 1848. Parmi ces constructions, il y en a 11 en fer, 13 en bois, 19 en fer, bois et maçonnerie, 67 en maçonnerie et bois, 854 en pierre.

La longueur totale des ponts français est évaluée à 406 kilomètres. Leur construction a coûté 285,507,764 fr.

L'Echo Saumurois a rendu compte, l'autre jour, des expériences de lumière électrique qui ont eu lieu le 17 mars à Angers, aux grands magasins du Palais des Marchands. Nous signalerons aujourd'hui les expériences de navigation fluviale à la lumière électrique dont la basse Seine, à Rouen, vient d'être le théâtre.

Lundi soir, vers huit heures et demie, le Furet recevait à son bord presque tous les membres de la chambre, de la commission industrielle et un certain nombre d'invités.

Une machine électro-dynamique de Gramme, actionnée par un petit moteur Brotherood, de la force de un cheval un quart à un cheval et demi, avait été installée à bord. Elle servait à donner la lumière à un foyer lumineux mobile placé à l'avant du bateau, qui projetait, au moyen d'un réflecteur parabolique, la lumière électrique à plus d'un kilomètre en avant du chemin suivi par le navire.

Le Furet, parti de la cale Saint-Eloi, s'est dirigé en amont par le bras droit du fleuve; il a successivement franchi le pont Pierre Corneille, le pont du chemin de fer, il a longé la rive gauche jusqu'au delà de l'île Rollet, et enfin il est revenu à son point de départ.

Pendant tout ce parcours, la lumière électrique n'a cessé de fonctionner, éclairant au loin tous les obstacles, fouillant pour ainsi dire le fleuve devant elle, projetant une vive clarté sur les points que la vigie croyait digne de son attention, tantôt sur les berges, tantôt sur les navires que le Furet rencontrait sur sa route, et rendant distincts jusqu'aux moindres détails de ces divers objets.

Grâce à cette nouvelle application de la lumière électrique, dit le *Nouvelliste* de Rouen, la sécurité de la navigation de la basse Seine pendant la nuit devra acquérir une notable augmentation.

Ne quittons pas le bord de l'eau sans dire un mot sur la pêche en France.

Cette industrie s'exerce, pour les eaux douces, sur 494,000 kilomètres (48,500 lieues) de fleuves et de rivières et sur 200,000 hectares de lacs et d'étangs.

Pour la pêche maritime, elle s'exerce sur 657 lieues de côtes.

Voulez-vous savoir le tirage et le capital approximatif des principaux journaux d'outre-Manche ?

Le *Times* tire à 83,000 exemplaires et représente un capital de 5,000,000 de livres sterling. Le *Standard* met en vente 145,000 exemplaires. Le capital est de 2,000,000 de livres. Le *Telegraph* a un tirage de 200,000. Son capital est de 4,000,000 de livres. Le *Daily News* tire à 425,000 et représente la valeur de 1,000,000 de livres.

Le chiffre des annonces du *Times* dépasse celui des trois autres journaux réunis.

Avis aux amateurs de courses humaines, à obstacles.

Un jeune gentleman propose le pari suivant:

Sauter cent barrières fixes de quatre-vingts centimètres de haut et distantes de trois mètres, sans renverser ou casser plus de vingt barrières.

Les paris, jusqu'à concurrence de cinquante mille francs, sont ouverts jusqu'au 2 avril.

Sauter pour cinquante mille francs, c'est un joli saut.

Le coureur Barghossi, que nous avons vu l'an dernier à Saumur, vient d'accomplir un véritable tour de force. Il est venu de Valence à Lyon, à pied, en dix heures, c'est-à-dire qu'il a parcouru 410 kilomètres dans cet espace de temps; puis, à son arrivée, il a fait 48 kilomètres en courant et en franchissant des obstacles sur le cours du Midi. Total: 428 kilomètres en onze heures et demie.

Ceci rappelle le *pedestrianisme*, cette fan-

taisie anglaise qui consiste à améliorer la race humaine par le procédé qu'on emploie pour les pur-sang.

Le marcheur, en effet, est préparé à la lutte absolument comme un cheval de course. Ses jambes sont frottées d'alcool chaque matin, et ses muscles passent par tous les degrés de massage qui doivent en augmenter l'élasticité sans en diminuer la force. Par des marches progressives et habilement calculées, on développe les facultés du poumon et de la rate, etc.

Ce genre de sport est très-apprécié en Angleterre. Ainsi, il y a quelque temps, une course à pied avait lieu à Londres, sous la présidence d'un riche baronnet. Un grand prix de 500 livres sterling (12,500 fr.) était destiné au marcheur qui parcourrait 500 milles anglais en six jours, environ 460 lieues.

Vingt-quatre concurrents se sont présentés, parmi lesquels l'élite des marcheurs européens et le célèbre coureur américain Neston.

Au signal donné, les vingt-quatre concurrents sont partis et on ne les a plus revus.

Le fameux baronnet a attendu les six jours dans le pavillon où il avait donné le signal du départ, se faisant servir à manger et à boire, surtout à boire, pendant tout ce temps, sans sourciller.

Le septième jour, ne voyant rien venir, il... alla se reposer.

Cette aventure bizarre nous remet encore en mémoire la fameuse légende russe d'un régiment de la garde, auquel le général avait donné l'ordre de marcher, et qui marche toujours depuis 1815, le général ayant oublié de l'arrêter par le commandement ordinaire: « Halte! »

Terminons par quelques pensées légères d'un humoriste; elles ne sont pas neuves, mais elles amusent toujours:

Les femmes de France les plus légères sont celles de Tulle.

Les hommes les plus courageux sont les fabricants d'allumettes, ils souffrent sans se plaindre.

Tous les Marseillais sont numismates, ils aiment les mets d'ail.

Les bonnetiers sont discrets, ils parlent toujours bas.

Les avarés ne sont pas des hommes donneurs.

Saumur est une coquette cité: en allant se promener au Jardin des Plantes ou sur la butte des Moulins, on peut voir chaque jour toute la ville en bas de soi.

A rapprocher de cette galanterie d'un artiste de la troupe d'Angers envers une de ses camarades:

« J'ai été bien heureux de venir à Saumur chaque semaine, pendant ces derniers mois d'hiver; car, me trouvant sur les rives de la Loire, malgré les glaces et la banquise, je n'ai jamais manqué d'y voir *Lelong... du-gazon.* »

### CONSEILS ET RECETTES.

La joubarbe. — La joubarbe, nommée aussi grande joubarbe, pour la distinguer du sédon brûlant ou petite joubarbe, est nommée aussi herbe aux cors, artichaut sauvage. Elle fleurit en juillet-septembre. Les fleurs roses, purpurines, sont disposées en corymbe irrégulière, à l'extrémité d'une grosse tige simple, garnie de feuilles moins grandes et plus minces que celles de la base; celles-ci sont les seules dont on fasse usage. Elles sont plus actives avant et après la floraison. Leur saveur est à la fois fraîche et un peu astringente.

Le suc de joubarbe et ses feuilles pilées calment l'irritation des dartres vives, des ulcérations, des brûlures, soulagent les maux de têtes fébriles, mais dans tous les cas il est nécessaire d'en renouveler souvent l'application. Le nom d'herbe aux cors lui a été donné à cause de son emploi populaire pour détruire ces callosités de la peau.

Il y a, vous le savez, une foule de remèdes contre les cors: les feuilles de souci, de chou rouge, de lierre, de petite joubarbe: les uns s'emploient à l'état naturel, les autres macérés dans du vinaigre. Il importe, surtout, de maintenir pendant longtemps sur le cor une compresse humide, rendue active par un acide qui aide au ramollissement de la peau indurée, la gonfle, et permet de l'enlever sans douleur. Si le remède est légèrement caustique, il peut détruire les parties profondes du cor, et prévenir sa reproduc-

tion, à la condition que la chaussure ne soit pas une cause constante de récurrence.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 26 mars.

Peu d'affaires. La spéculation prend ses vacances de Pâques. Les Bourses étrangères sont fermées aujourd'hui et la nôtre aurait pu l'être sans inconvénient, car le nombre des ordres exécutés à terme et au comptant est des plus insignifiants.

Nous sommes entrés dans une période de chômage qui va durer jusqu'à la veille de la liquidation.

Le 3 0/0 se négocie à 82.80; amortissable, 85.45; 5 0/0, 117.95.

Les fonds étrangers sont un peu plus faibles. Italien, 83.80; Turc, 10.60; Obligations égyptiennes, 291; Florin 4 0/0, 76; Hongrois 6 0/0, 289; le Russe 1877 est lourd à 91.

Sur les actions des Sociétés de crédit, les transactions n'ont aucune animation.

Banque de France, 3,220; Comptoir d'Escompte, 880.

Le Crédit foncier cote 1,117.50. Les obligations communales et foncières à lots de cette Société attirent à elles les capitaux de placement.

Le Crédit lyonnais reste à 937.50.

Société générale, 572.50.

Le calme se rétablit sur les actions des chemins de fer. Orléans, 1,225; Nord, 1,540; Lyon, 1,235.

Le marché de ces valeurs ne peut que se régler sur celles de nos propres rentes.

Le Suez est agité à 872.50.

Omnibus, 1,300, cours beaucoup trop élevés; Voitures, 547.50.

Les obligations de la Ville de Paris sont bien tenues.

### BOURSE DE PARIS

DU 26 MARS 1880.

Rente 3 0/0	82 80
Rente 3 0/0 amortissable	85 45
Rente 4 1/2	113 25
Rente 5 0/0	117 95



SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite:

### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluakow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalscière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalscière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Care N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalscière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalscière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

# SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS  
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

# A LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

VÊTEMENTS  
COMPLETS  
pour  
MARIAGES

Prix Fixe.

VÊTEMENTS SUR MESURE

FAITS A PARIS

COSTUMES  
De Première Communion  
et  
POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de Vêtements dans tous les genres et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les ETOFFES ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les COSTUMES D'ENFANTS ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Situés commune de Bagneux, appartenant à M. et M<sup>me</sup> Lesire-Richard.

1<sup>re</sup>. UNE MAISON, située au Pont-Fouchard, avec cour, jardin et dépendances.

2<sup>es</sup>. ET QUATRE PARCELLES DE VIGNE, dans le bourg de Bagneux, pouvant être utilisées pour le jardinage.

Facilités pour le paiement.

S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, soit à M. TAYEAU-NICOLAS, expert-géomètre au Pont-Fouchard. (110)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÉMENT,

Située à six kilomètres de Saumur, sur les bords du chemin de fer de Paris à Orléans et près de la Loire,

Comprenant très-jolie maison de maître, servitudes, jardins anglais, bosquets, jardin potager, puits, pièce d'eau, vigne, beaux arbres fruitiers; le tout entouré de haies vives, d'une contenance de 80 ares environ.

Prix demandé: 12,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (115)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Avec cour et portion de jardin,

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, nos 14 et 16,

Comprise au cadastre sous les numéros 380, 380 bis et 381 de la section G, pour une contenance de 2 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (81)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 29,

Avec écurie, remise et jardin.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (101)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UN JARDIN

CLOS DE MURS

Situé à Saumur, près la gare d'Orléans, route d'Angers,

Contenant environ 20 ares, joignant MM. Dagain et Gautier.

S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> Clouard.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

Le dimanche 4 avril 1880, à midi, en la maison où est décédé M<sup>lle</sup> HAMON-LANDELLE, près l'église de Saint-Florent, il sera procédé, par M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, à la vente publique du mobilier, linge, effets et objets divers, dépendant de la succession de ladite demoiselle Hamon-Landelle.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En vertu d'ordonnance de M. le président du tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 30 mars 1880, à une heure du soir,

Dans l'un des magasins de M. Pichat, situés place du Roi-René,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Thubé, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques de deux fûts de bon vin rouge, provenant de Langeais.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (158)

Etudes de M<sup>es</sup> LAUMONIER et MÉHOUS, notaires à Saumur.

## VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 11 avril 1880 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi,

Au Coudray-Macouard, à la propriété de M. Gauron-Lambert,

### DE MOBILIERS

ET VINS

Dépendant de la communauté d'entre M. et M<sup>me</sup> Gauron-Lambert, et de la succession bénéficiaire de M. Gauron.

La vente comprendra :

Batterie de cuisine en fer battu et en cuivre, réchauds, marmites, ustensiles aratoires et de jardin;

Vaisselle et cristaux, tables, chaises et fauteuils, pendule, glaces;

Plusieurs bois de lit et bonne literie, consistant en: paillasses, matelas, couettes, oreillers et traversins, couvertures, couvre-pieds, rideaux de lit et de croisée;

Foin et paille, charrette et tombereau, une jument;

Bois de chauffage;

Portoires, fûts vides, trois cuiviers, hottes, cuves et tonneaux, et autres articles de cave;

Vin blanc en bouteilles;

Cent trente-deux hectolitres de vin blanc et vin rouge en barriques, des récoltes de 1877 et 1878.

On paiera comptant, et dix centimes par franc en sus. (159)

## A LOUER

PRÉSENTMENT

### BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beurepaire, n<sup>o</sup> 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUGHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (103)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

### UN MAGASIN ET CHAMBRES

Place du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 5;

### UNE MAISON

Rue du Temple, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M. J. JAGOT-RICHARD.

## LOSANGE PURGATIF

ANGIENNEMENT GANGE PURGATIF

Très facile à prendre, sans saveur ni coliques, ni nausées, ni constipation.

Ph<sup>ie</sup> TRICOT, rue des Saints-Pères, 39, Paris.

Les deux purgations, 1<sup>re</sup> 20<sup>c</sup>, par la poste, 1<sup>re</sup> 25<sup>c</sup>.

Se trouve dans toutes les pharmacies. (552)

M<sup>e</sup> HENRY DELAUNAY, huissier-audencier à Saumur, quai de Limoges, 62, demande de suite un petit clerc. (132)

## ON DEMANDE UN MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

LA GAZETTE DE PARIS  
Le plus grand des journaux financiers  
NEUVIÈME ANNÉE  
Paraît tous les Dimanches  
PAR AN  
Semaine politique et financière  
— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrages avantageux — Conseils particuliers par Correspondance — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées  
4 FRANCS  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
2<sup>FR.</sup> LA PREMIÈRE ANNÉE  
Prime Gratuite  
LE BULLETIN AUTHENTIQUE  
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS  
PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.  
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.  
ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE  
59, Rue Taibout — Paris

## THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GURIN-BOUTRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson plus agréable et des plus recherchées. Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

## GUANO de poisson PHOSPHATÉ

excellent engrais pour maïs, blé noir, colza, froment. — Prix avantageux. — Les livraisons se font en sacs plombés à la marque de la maison CH. DURAND-GASSERIN, 12, passage Saint-Yves, à NANTES. (187)

## LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principales questions de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Jurisprudence rurale. Des recettes pratiques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs boursières, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

GUANO DU GOUVERNEMENT DU PÉROU  
Nouveaux Consignataires  
The "PERUVIAN GUANO"  
(COMPANY LIMITED)  
Ces Guanos sont livrés sous le plomb et la garantie du Gouvernement du Pérou.  
DÉPOT dans les DOCKS-NANTAIS  
NANTES — Boulevard Sébastopol — NANTES  
S'adresser, pour la vente, à M. H. SIMON, aux DOCKS-NANTAIS, seul concessionnaire pour la région de Nantes et Saint-Nazaire.  
On peut adresser les demandes à M. Paul BARON, négociant à Cholet, représentant pour le département de Maine-et-Loire. (42)

Saumur, imprimerie de P. GODET.